

**VILLE DE DISRAELI  
M.R.C. DES APPALACHES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Disraeli tenue au lieu des séances, le 14 avril 2025 à 19 h 00 heures, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités & villes de la province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Daniel Roy

Siège #2 - Germain Martin

Siège #3 - Alain Daigle

Siège #4 - Martial Matteau

Siège #6 - Jean-François Marois

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - Claude Jolicoeur

Formant quorum sous la présidence de M. Charles Audet, maire. Mme Kim Côté, directrice générale et greffière, est également présente.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19 h 00.

04-2025-084

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE  
ET RÉSOLU

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 10 mars 2025
  - 3.2 - Séance extraordinaire du 24 mars 2025
- 4 - RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL
- 5 - CORRESPONDANCE
- 6 - TRÉSORERIE
  - 6.1 - Comptes
- 7 - RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS
  - 7.1 - Rapport mensuel des permis du Service d'urbanisme
- 8 - RÉGLEMENTATION
- 9 - AFFAIRES NOUVELLES
  - 9.1 - Administration générale et finances
    - 9.1.1 - Demande d'autorisation de passage dans la Ville de Disraeli, Tour Paramédic Ride Québec 9e édition
    - 9.1.2 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
    - 9.1.3 - Demande d'autorisation de passage dans la Ville de Disraeli, Tour cycliste des policiers de Laval 28e édition
    - 9.1.4 - Autorisation de paiement pour Raymond Chabot Grant Thornton - Facture progressive
    - 9.1.5 - Aide financière annuelle pour l'organisme culturel l'Harmonie de Disraeli Inc.

- 9.1.6 - Renouvellement de la licence d'utilisation avec la Société Plan de Vol Inc. dans le cadre de la gestion du plan de mesures d'urgence
- 9.1.7 - Remboursement au comptant du règlement d'emprunt 532 - Emprunt de 141 600 \$ pour l'achat du bâtiment situé au 310 rue Laurier
- 9.1.8 - Autorisation de paiement pour les travaux relatifs à la canalisation du fossé pour la piste cyclable
- 9.1.9 - Dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
- 9.1.10 - Adoption de la Politique de prévention en Santé et Sécurité au travail pour l'année 2025
- 9.1.11 - Fin de contrat de Mme Chantal Martin à titre d'adjointe administrative du greffe, dans le cadre du remplacement du congé de maternité de Marie-Christine Boucher
- 9.1.12 - Abolition du programme Rénorégion - La Ville de Disraeli demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision
- 9.2 - Sécurité publique
  - 9.2.1 - Paiement inscription tournoi de hockey
  - 9.2.2 - Autorisation de paiement pour l'entraide avec la Régie intermunicipale d'incendie des Trois Monts
  - 9.2.3 - Autorisation d'achat d'habits de combat pour le service des incendies
- 9.3 - Transport
- 9.4 - Hygiène du milieu et logement social
  - 9.4.1 - Octroi d'un avenant au mandat de CIMA
  - 9.4.2 - Résolution d'appui à la demande de subvention pour l'arrachage du myriophylle à épis sur le lac Aylmer
- 9.5 - Loisirs, culture et vie communautaire
  - 9.5.1 - Enjeux liés au camp de jour
  - 9.5.2 - Remplacement du centre de contrôle moteur (MCC)
  - 9.5.3 - Autorisation de paiement pour l'achat d'un nouveau panneau de pointage au parc François Beaudoin
- 9.6 - Urbanisme et revitalisation
  - 9.6.1 - Cession de l'immeuble ainsi que fermeture et retrait du domaine public

10 - POINT D'INFORMATION

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04-2025-085

#### 3.1 - Séance ordinaire du 10 mars 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS MAROIS  
ET RÉSOLU

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

04-2025-086

### 3.2 - Séance extraordinaire du 24 mars 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU  
ET RÉSOLU

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mars 2025 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

### 4 - RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

### 5 - CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 10 mars 2025.

### 6 - TRÉSORERIE

04-2025-087

#### 6.1 - Comptes

La directrice générale et greffière fait la lecture des comptes de 3 000 \$ taxes incluses et plus.

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte du registre cumulatif des achats détaillé pour la période du mois de mars 2025 au montant de 396 266.33 \$;

EN CONSÉQUENCE,

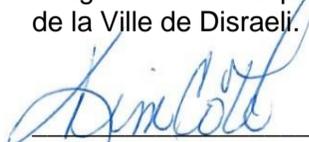
IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE  
ET RÉSOLU

QUE soit approuvé le paiement des comptes du registre cumulatif des achats détaillés pour la période du mois de mars 2025, qui totalise 396 266.33 \$;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la Ville de Disraeli.



Kim Côté  
Directrice générale et greffière

### 7 - RAPPORTS DES COMITÉS / DÉPÔT DIVERS DOCUMENTS

## **7.1 - Rapport mensuel des permis du Service d'urbanisme**

Monsieur Daniel Roy dépose le rapport des permis du service d'urbanisme pour le mois de mars 2025 et énonce quelques statistiques sur le nombre de permis émis et la valeur des travaux.

## **8 - RÉGLEMENTATION**

### **9 - AFFAIRES NOUVELLES**

#### **9.1 - Administration générale et finances**

**04-2025-088**

##### **9.1.1 - Demande d'autorisation de passage dans la Ville de Disraeli, Tour Paramédic Ride Québec 9e édition**

CONSIDÉRANT QUE la 9<sup>e</sup> édition du Tour Paramédic Ride Québec se déroulera le samedi 27 septembre 2025 de 12h30 et 13h30;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité pour l'organisation d'obtenir une autorisation de la Ville de Disraeli afin de circuler sur les routes de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Tour Paramédic Ride Québec est une initiative pancanadienne visant à honorer les paramédics militaires et civils qui ont fait le sacrifice ultime en servant les Canadiens avec fierté;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permet aux paramédics de partout au pays de se rassembler et d'échanger sur leur réalité et que les fonds recueillis seront versés à la Fondation du Mémorial des Paramédics Canadiens, dans le but d'ériger un monument commémoratif national;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU  
ET RÉSOLU

QUE soit autorisé le droit de passage pour la 9<sup>e</sup> édition du Tour Paramédic Ride Québec afin de circuler sur les routes de la Ville de Disraeli le 27 septembre 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**04-2025-089**

##### **9.1.2 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS MAROIS  
ET RÉSOLU

QUE soit proclamé le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**04-2025-090**

**9.1.3 - Demande d'autorisation de passage dans la Ville de Disraeli, Tour cycliste des policiers de Laval 28e édition**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a reçu une demande d'autorisation de passage le 28 mai 2025 pour le Tour cycliste des policiers de Laval 28<sup>e</sup> édition;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu leur preuve d'assurance ainsi que leur trajet passant sur la route 112 vers Thetford Mines;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN  
ET RÉSOLU

QUE soit autorisé le droit de passage pour la 28<sup>e</sup> édition du Tour Cycliste des Policiers de Laval afin de circuler sur la route 112 de la Ville de Disraeli le 28 mai 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**04-2025-091**

**9.1.4 - Autorisation de paiement pour Raymond Chabot Grant Thornton - Facture progressive**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une facture relative à l'audit des livres et à la préparation des états financiers concernant l'exercice du 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE  
ET RÉSOLU

QUE soit autorisé un paiement à Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 17 246.25 \$ taxes incluses pour des honoraires relatifs à l'audit des livres et à la préparation des états financiers de la ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**04-2025-092**

**9.1.5 - Aide financière annuelle pour l'organisme culturel l'Harmonie de Disraeli Inc.**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme l'Harmonie de Disraeli Inc. a fait une demande d'aide financière pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli désire soutenir et contribuer à maintenir les activités de l'Harmonie de Disraeli Inc.;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, un don est fait à l'Harmonie de Disraeli Inc. dans le cadre du Programme dons et aide aux organismes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU  
ET RÉSOLU

QUE soit octroyée la somme de 1000 \$ à l'Harmonie de Disraeli Inc. comme aide financière pour l'année 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

04-2025-093

**9.1.6 - Renouvellement de la licence d'utilisation avec la Société Plan de Vol Inc. dans le cadre de la gestion du plan de mesures d'urgence**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 2 du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (R.R.Q., chapitre S-2.3, r. 3), une municipalité locale doit, en tout temps, être en mesure de lancer l'alerte et de mobiliser les personnes désignées par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mesure d'urgence de la Ville de Disraeli est intégré et géré à partir du logiciel IDSIDE de la Société Plan de Vol inc.;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel est en mesure notamment de lancer des alertes et de mobiliser les personnes en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la licence d'utilisation du logiciel IDSIDE doit être renouvelée avant le 1<sup>er</sup> avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN  
ET RÉSOLU

QUE soit renouvelée la licence d'utilisation du logiciel IDSIDE de la Société Plan de Vol inc., au coût de 4407.00 \$ taxes en sus, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

04-2025-094

**9.1.7 - Remboursement au comptant du règlement d'emprunt 532 - Emprunt de 141 600 \$ pour l'achat du bâtiment situé au 310 rue Laurier**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a contracté un emprunt sous le règlement 532 le 12 avril 2010 d'un montant de 300 000 \$ pour l'achat du bâtiment situé au 310 rue Laurier;

CONSIDÉRANT QU'IL reste un montant de 141 600 \$ à rembourser sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE des surplus accumulés non affectés sont disponibles dans les finances de la Ville de Disraeli et peuvent être utilisés pour réduire les dettes existantes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Disraeli désire optimiser la gestion financière de la municipalité en remboursant au comptant l'emprunt 532 pour alléger les charges d'intérêts futures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS MAROIS  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Ville de Disraeli autorise le remboursement au comptant du règlement d'emprunt 532 pour un montant de 141 600 \$ à même les surplus accumulés non affectés de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

04-2025-095

**9.1.8 - Autorisation de paiement pour les travaux relatifs à la canalisation du fossé pour la piste cyclable**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a donné un mandat à Excavation Gagnon et frères inc. pour faire la canalisation du fossé du lot 5 515 049 de l'avenue Champlain, pour y aménager une piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette canalisation de ce fossé est de permettre aux citoyens de se rendre aux commerces adjacents à cette piste cyclable en toute sécurité et en respectant l'écomobilité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués à l'automne dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Ville de Disraeli autorise le paiement de 41 480.06 \$ avant taxes à Excavation Gagnon et frères inc. pour les travaux de fermeture de fossé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**04-2025-096**

**9.1.9 - Dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT QU'un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle doit être déposé;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE  
ET RÉSOLU

QUE soit déposé le rapport annuel concernant l'application du règlement numéro 686 portant sur la gestion contractuelle, lequel mentionne qu'il n'y a eu aucune problématique ou situation particulière.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**04-2025-097**

**9.1.10 - Adoption de la Politique de prévention en Santé et Sécurité au travail pour l'année 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a toujours eu et a toujours comme souci le bien-être de ses ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE dans cette perspective, la santé et la sécurité au travail et de façon plus particulière la prévention des accidents, des blessures, des maladies professionnelles, constitue pour le conseil une préoccupation majeure et de tout instant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS MAROIS  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil municipal adoptent la politique de prévention en santé et sécurité au travail pour l'année 2025.

QUE les membres du Conseil municipal nomment Mme Kim Côté, directrice générale, comme responsable du volet prévention pour l'année 2025.

QUE les membres du Conseil municipal nomment les personnes suivantes comme membres du comité de santé et sécurité au travail pour l'année 2025 :

|                   |                      |
|-------------------|----------------------|
| M. Germain Martin | Conseiller municipal |
| Mme Kim Côté      | Directrice général   |

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Mme Marie-Christine Boucher | Adjointe à la greffe  |
| Mme Julie Lessard           | Directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire |
| M. Pascal Dufresne          | Directeur du Service des travaux publics                                    |
| M. Bruno Grimard            | Représentant des employés   |
| M. Frederic Proulx          | Directeur du Service des incendies  |

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**04-2025-098**

**9.1.11 - Fin de contrat de Mme Chantal Martin à titre d'adjointe administrative du greffe, dans le cadre du remplacement du congé de maternité de Marie-Christine Boucher**

CONSIDÉRANT QUE Mme Chantal Martin a occupé temporairement le poste d'adjointe administrative du greffe depuis le 1er mai 2024, en remplacement de Mme Marie-Christine Boucher durant son congé de maternité;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Christine Boucher a repris ses fonctions au poste d'adjointe administrative du greffe depuis le 7 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN  
ET RÉSOLU

QUE le contrat temporaire de Mme Chantal Martin, à titre d'adjointe administrative du greffe, en remplacement de Mme Marie-Christine Boucher durant son congé de maternité, prenne fin à compter du 7 avril 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**04-2025-099**

**9.1.12 - Abolition du programme Rénorégion - La Ville de Disraeli demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme Rénorégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY  
ET RÉSOLU

QUE soit demandé au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau : De relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme; De rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

## **9.2 - Sécurité publique**

**04-2025-100**

### **9.2.1 - Paiement inscription tournoi de hockey**

CONSIDÉRANT QUE deux pompiers de notre brigade souhaitent participer au tournoi de hockey de Pierrefonds;

CONSIDÉRANT QUE les profits de cette activité seront remis à l'organisme d'aide des Grands Brûlés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'accord pour assumer les frais d'inscription de nos deux pompiers volontaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY  
ET RÉSOLU

QUE le conseil assume les frais pour 2 inscriptions se chiffrant à 84 \$ chacune, pour la participation de deux pompiers au Tournoi de hockey se tenant à Pierrefonds.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**04-2025-101**

### **9.2.2 - Autorisation de paiement pour l'entraide avec la Régie intermunicipale d'incendie des Trois Monts**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Disraeli autorise le paiement d'une somme de 18 718.44 \$ pour l'entraide fournie par le service de la Régie intermunicipale d'incendie des Trois Monts lors de l'incendie survenu sur le territoire de la municipalité de Saint-Fortunat, conformément à l'entente intermunicipale en vigueur entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense soit couverte par le budget du service des incendies de la Ville de Disraeli, et ce, conformément aux modalités prévues par l'entente d'entraide pour les interventions d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN  
ET RÉSOLU

QUE le maire ou la directrice générale soient autorisés à signer toute documentation nécessaire afin de finaliser cette transaction et de transmettre le paiement à la Régie intermunicipale d'incendie des Trois Monts.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**04-2025-102**

### **9.2.3 - Autorisation d'achat d'habits de combat pour le service des incendies**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Ville de Disraeli autorise une dépense de 9 750.00 \$ pour l'achat de nouveaux habits de combat pour les pompiers volontaires du service des incendies, dans le but de maintenir la conformité avec les exigences ministérielles en matière d'équipements de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense soit couverte par les fonds alloués au budget annuel de la Ville de Disraeli pour l'achat d'équipements de sécurité, conformément à ce qui avait été prévu dans le cadre du budget municipal 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE  
ET RÉSOLU

QUE les anciens habits de combat, qui ne répondent plus aux normes de sécurité requises, soient remplacés afin de garantir la protection et la sécurité de nos pompiers volontaires lors des interventions d'urgence.

QUE le Service des incendies de la Ville de Disraeli procède à l'achat de ces équipements dans les plus brefs délais et que la dépense soit autorisée par le Conseil municipal conformément à la procédure en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

### **9.3 - Transport**

#### **9.4 - Hygiène du milieu et logement social**

**04-2025-103**

##### **9.4.1 - Octroi d'un avenant au mandat de CIMA**

CONSIDÉRANT QU'un avenant au mandat de la firme CIMA est requis relativement au dossier des vidanges des boues;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires supplémentaires sont prévus afin que CIMA prépare un devis d'appel d'offres numéro 2 pour les vidanges des boues;

CONSIDÉRANT QUE cet avenant au mandat inclus également l'accompagnement lors de l'appel d'offres, l'analyse des soumissions et dépôt des recommandations;

CONSIDÉRANT QUE de l'assistance technique et des rencontres avec la Ville sont également requises;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte l'avenant au mandat de CIMA, portant le numéro M07351A, daté du 20 mars 2025, relativement au vidange des boues et assistance technique, pour un montant de 11 400 \$ plus taxes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**04-2025-104**

#### **9.4.2 - Résolution d'appui à la demande de subvention pour l'arrachage du myriophylle à épis sur le lac Aylmer**

CONSIDÉRANT QUE le lac Aylmer est un écosystème important pour la biodiversité locale, la qualité de l'eau et les activités récréatives des citoyens, et qu'il est actuellement envahi par le myriophylle à épis, une plante exotique envahissante menaçant l'intégrité de cet écosystème;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents du lac Aylmer (ARLA) a présenté une demande de subvention à la MRC des Appalaches pour un projet visant à procéder à l'arrachage manuel des plants de myriophylle à épis et à la sensibilisation des riverains et de la population locale à cette problématique;

CONSIDÉRANT QUE le projet, qui s'étendra sur une période de 22 jours en 2025, représente un investissement global de 107 000 \$, dont une subvention demandée de 7 000 \$ pour financer spécifiquement les travaux d'arrachage;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans une démarche plus large initiée en 2023 et 2024, visant à restaurer la qualité de l'eau et à contrôler la présence des plantes envahissantes à long terme, au bénéfice des générations présentes et futures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli reconnaît l'importance de la gestion des espèces envahissantes pour préserver la santé de nos écosystèmes aquatiques et soutenir la qualité de vie des citoyens riverains;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS MAROIS  
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Disraeli apporte son appui à la demande de subvention présentée par l'Association des résidents du lac Aylmer (ARLA) auprès de la MRC des Appalaches, pour un montant de 7 000 \$, dans le cadre du projet d'arrachage du myriophylle à épis sur le lac Aylmer en 2025;

QUE cette résolution soit transmise à la MRC des Appalaches et aux autres municipalités riveraines du lac Aylmer, afin de coordonner nos efforts collectifs dans la lutte contre l'invasion du myriophylle à épis et la préservation de la santé de notre lac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

#### **9.5 - Loisirs, culture et vie communautaire**

**04-2025-105**

##### **9.5.1 - Enjeux liés au camp de jour**

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités sortent complètement de leur champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne

l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoins particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Ville de Disraeli soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour. Que cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**04-2025-106**

#### **9.5.2 - Remplacement du centre de contrôle moteur (MCC)**

CONSIDÉRANT QUE le MCC d'origine de l'Aréna Isothermique de Disraeli est endommagé et irréparable;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau centre de contrôle moteur doit être installé, soit le boîtier de commande de puissance pour le système de réfrigération de l'Aréna Isothermique de Disraeli;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de l'offre de service de Thetford Armature comprend entre autres le démontage du MCC actuel, l'installation d'un nouveau panneau de contrôle, accessoires et main d'œuvre, laquelle s'élève à 12 400\$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte la soumission déposée par Thetford Armature, s'élevant à 12 400 \$ plus taxes, dont la description complète se retrouve sur le devis #103, du 18 mars 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**04-2025-107**

#### **9.5.3 - Autorisation de paiement pour l'achat d'un nouveau panneau de pointage au parc François Beaudoin**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a entrepris un projet de revitalisation du parc François Beaudoin, visant à améliorer les installations sportives et à rendre le site plus attractif pour les citoyens et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, la Ville a procédé à l'achat d'un nouveau panneau de pointage pour le terrain de balle, au montant de 9 100.25 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE Desjardins a octroyé une aide financière pour un montant de 9 000 \$ afin de soutenir l'achat de ce matériel dans le cadre de ce projet de revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'aide financière octroyée par Desjardins couvre en grande partie l'achat du panneau de pointage;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN  
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Ville de Disraeli autorise le paiement de 9 100.25 \$ avant taxes à Pointage Pro relatif à l'achat du panneau de pointage pour le terrain de balle au parc François Beaudoin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

## **9.6 - Urbanisme et revitalisation**

**04-2025-108**

### **9.6.1 - Cession de l'immeuble ainsi que fermeture et retrait du domaine public**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 176, rue Saint-Jean, Luc Moisan et Marie-Josée Parent désirent régulariser l'empiètement de sa propriété sur le domaine public;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la situation en permettant la vente d'une superficie de terrain requise pour cet immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli est disposée à fermer et retirer du domaine public ladite parcelle afin de permettre la régularisation de l'empiètement sur le domaine public pour l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU  
ET RÉSOLU

QUE soit autorisée la vente d'une partie du lot numéro 6638340 d'une superficie de 54.9 m<sup>2</sup>, afin de régulariser la situation d'empiètement au 176, rue Saint-Jean;

QUE la Ville de Disraeli ferme comme voie publique, une partie de l'avenue Montcalm se décrivant comme suit : Une lisière de terrain étant l'assiette de l'avenue Montcalm, située sur le territoire de la Ville de Disraeli, province de Québec, GON 1E0, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro 6 638 340 du cadastre du Québec, dans la circonscription de Thetford, avec les améliorations, circonstances et dépendances conformément à la description technique déposée par l'arpenteur-géomètre Eric Bujold en date du 6 mars 2025 sous le numéro 11 796;

QUE soit autorisé le Service d'urbanisme à délivrer le permis de lotissement même si le fait de vendre une partie de terrain entraînait une non-conformité au règlement de lotissement numéro 639;

QUE soit consentie la cession en contrepartie de la charge pour le cessionnaire de payer tous les frais entourant cette vente, l'arpentage et le cadastre ainsi que l'acte de cession et sa publicité;

QUE l'acte de cession à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en détail du contrat.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

**10 - POINT D'INFORMATION**

**11 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance. La période de questions débute à 19 h 35 et se termine à 19 h 51.

La directrice générale et greffière atteste qu'aucune question n'a été transmise par écrit.

**12 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE,

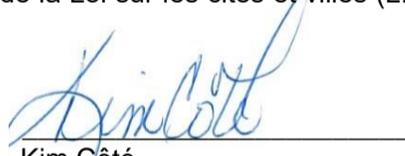
IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU  
ET RÉSOLU

QUE soit levée cette séance à 19 h 52.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Je, Charles Audet maire, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / greff. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

  
Charles Audet  
Maire

  
Kim Côté  
Directrice générale et greffière